



Naturalisation par filiation maternelle

Par **abdelhakem ait**, le **18/06/2018 à 20:34**

je suis algerien né en 1970 en algerie et j'y vit toujours, je suis marier et j'ai 3 enfants
ma mère est née en algerie en 1947
elle a acquis la nationalité française par réintégration en 2011 et elle vit en France
j'ai 4 sœurs majeures qui vivent en France et qui ont la nationalité française et j'ai aussi un frère
qui vit en France
et qui a la nationalité française, il est majeur aussi.
est-ce que j'ouvre droit à la nationalité française par filiation ?
si c'est le cas, quel dossier dois-je constituer ?
le faire à partir de l'Algérie ou aller en France et faire les démarches ?
Merci de m'éclairer.

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **18/06/2018 à 21:13**

Bonjour,
Une des conditions essentielles, de l'obtention de la nationalité est la résidence en France, ce
qui n'est pas votre cas puisque vous résidez en Algérie.
Salutations

Par **abdelhakem ait**, le **18/06/2018 à 21:46**

merci pour votre réponse, dans ce cas il me reste qu'à aller résider en France.

Par **Visiteur**, le **18/06/2018 à 22:03**

Bsr
Pas si simple, car étant majeur, le regroupement familial ne compte pas. Il vous faut d'abord
un visa, puis une carte de résidence et un travail.

Par **abdelhakem ait**, le **18/06/2018** à **23:52**

Merci l'amis